



L'Architecte des Bâtiments de France de l'Essonne
à
Monsieur le Directeur Départemental des Territoires
Direction Départementale des Territoires
Boulevard de France
91012 EVRY CEDEX

Évry, le 22 juin 2018

Direction régionale des affaires
culturelles d'Île de France

Unité départementale de
l'architecture et du patrimoine de
l'Essonne

Objet : Porter à Connaissance pour la révision du PLU de la commune de
Chamarande

PJ :

Dans le cadre du porter à connaissance, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint les servitudes d'utilités publiques entrant dans le champ de compétence de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de l'Essonne, en vigueur sur le territoire de la commune de Chamarande.

Pour les monuments historiques :

- **Le domaine de Chamarande :**
 - Le château y compris les douves, les deux pavillons et les communs, le pavillon de chasse, l'orangerie, l'auditoire et la serre octogonale, le buffet d'eau, la petite pyramide, les grilles : classement par arrêté du 23 juillet 1981
 - La partie du parc délimitée par le plan annexé à l'arrêté : inscription par arrêté du 23 février 1955.
- **Le clocher de l'église Saint-Quentin** : inscription par arrêté du 6 mars 1926
- **Le périmètre de protection du château de Gillevoisin** situé sur la commune de Janville-sur-Juine partiellement inscrit par arrêté du 13 février 1969

Pour les sites protégés :

- **Site classé du parc et château de Chamarande** : date de protection 9 juin 1977
- **Site classé de la vallée de la Juine et ses abords** : date de protection 18 juillet 2003
- **Site inscrit de la vallée de la Juine** : date de protection 25 octobre 1974

A ce titre l'UDAP de l'Essonne souhaite être destinataire du dossier de PLU arrêté par le conseil municipal.

Affaire suivie par
Alain Luciani

Référence
180111

Préfecture de l'Essonne, tour B,
Boulevard de France
91 000 Évry cedex

Téléphone : 01 69 91 95 22

L'Architecte des Bâtiments de
France



Catherine Joanny

.../...